

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Autour de la proposition de sir Bradbury. — Les progrès de l'inflation en Allemagne. — Les Socialistes allemands et le problème des réparations. — Après le retour d'Herriot : n'abusons pas de l'enthousiasme pour les Soviétiques.

Nous avons déjà indiqué ce qu'il convenait de penser de la proposition de sir Bradbury à la Commission des Réparations : elle est absolument inacceptable.

Mais elle appelle encore quelques réflexions.

On est surpris avant tout des conditions dans lesquelles sir Bradbury a soumis son projet : Pourquoi la Commission des Réparations remettrait-elle, actuellement, en question le problème des réparations, alors qu'aucune sollicitation allemande ne lui fut adressée ?

Pourquoi une pareille initiative, actuellement, alors surtout que :

1^o la Société des Nations a constaté, le mois dernier, l'étroite solidarité des deux problèmes des réparations et des dettes interalliées ;

2^o les Alliés ont convenu, en août, de réunir à Bruxelles, en novembre, une Conférence chargée de résoudre la question des dettes ?

S'interrogeant sur les mobiles qui ont pu inspirer sa conduite à sir Bradbury, notre confrère le Temps écrit :

« Nous ne voulons pas croire que l'Angleterre, en proposant d'accorder une nouvelle faveur à l'Allemagne, ait voulu peser sur la France et sur l'Italie, afin de les rendre plus dociles dans les négociations relatives à l'Orient. Nous ne voulons pas croire non plus que le gouvernement britannique, intimidé à la pensée de se rencontrer avec tous ses débiteurs à la fois, cherche à empêcher la conférence des dettes interalliées. »

Mais notre confrère, tout en ne voulant pas croire à un machiavélisme britannique, se voit contraint d'ajouter : « lorsqu'on a écarté ces deux interprétations désobligeantes, l'on n'aperçoit plus aucune raison pour expliquer le projet Bradbury. »

Alors, la conclusion s'impose d'elle-même....

Peut-on, dans les conjonctures présentes, restaurer les finances allemandes ?

Les dirigeants du Reich consentent-ils seulement à ébaucher l'effort nécessaire à un redressement de la situation monétaire ?

Il ne semble pas.

Les journaux allemands publient certaines informations qui permettent de préciser la mesure dans laquelle la circulation fiduciaire de l'Allemagne s'est accrue pendant la première semaine d'octobre.

Il a été émis du 1^{er} au 7 octobre pour 27 milliards 302 millions de marks en nouveaux billets de la Reichsbank, contre 26 milliards 192 millions pendant la semaine précédente.

L'ensemble des signes monétaires en circulation atteignait, le 7 octobre, 358 milliards 204 millions de marks, dont 344 milliards 172 millions de billets de la Reichsbank et 14,032 millions de bons des caisses de prêt.

Ainsi, l'Allemagne se refuse à s'engager d'elle-même dans la voie de l'assainissement de ses finances.

Dès lors, à quoi bon, pour les Alliés, d'élaborer un plan sur plan, fondés sur le bon vouloir germanique, puisque celui-ci ne veut pas se manifester ?

Nous avons signalé la fusion de toutes les forces socialistes allemandes et indiqué que le nouveau parti unifié pouvait être appelé à jouer un rôle important dans les affaires d'Allemagne.

Or, quelle est l'attitude des socialistes allemands à l'égard des réparations ?

Cette question présente un certain intérêt.

Sur ce point, nous avons de toutes récentes déclarations : elles furent faites par le leader Hilferding, à la première conférence du parti, tenue ces jours-ci à Berlin.

M. Hilferding s'est exprimé ainsi :

Le traité de Versailles n'a pas tenu compte de la diminution formidable du commerce extérieur mondial après la guerre. Celui-ci, qui était en 1913 de 175 milliards de marks or, ne représente plus actuellement que 80 milliards de marks or. L'Allemagne s'est vue obligée de vendre à bon marché ; cela est la conséquence du traité de Versailles, et la tentative d'exécuter ce traité démontre l'absurdité de ses clauses. Cependant, nous devons exécuter les réparations. Le meilleur moyen d'y arriver est une collaboration économique franco-allemande. Le minerai français et le charbon allemand doivent se réunir dans ce but. L'accord Lubersack-Stinnes prouve que les représentants du capitalisme ont enfin reconnu à leur tour la nécessité de la politique d'exécution suivie par le cabinet de Berlin.

Passons sous silence la condamnation — compréhensible en définitive de la part d'un Allemand — du Traité de Versailles. Retenons l'affirmation que le Reich doit effectuer les réparations.

Quant aux moyens d'exécuter celles-ci, notons qu'aux yeux des socialistes allemands les meilleurs résident dans une collaboration économique franco-allemande.

N'est-ce pas précisément dans ce sens que des négociations furent amorcées par la France ?

Précisément, le gouvernement de Berlin vient de faire connaître à Paris son acceptation de principe quant au programme de grands travaux, élaboré par M. le Trocquer, travaux qui devraient être exécutés, pour la plus grande partie, avec de la main d'œuvre et des matériaux allemands.

C'est, peut-être, un commencement !..

M. Herriot vient de rentrer en France.

Dès son retour, le sénateur-maire de Lyon a multiplié les déclarations. Que nous apprendent-elles ?

Notons bien d'abord que nous ne songeons nullement à reprocher à M. Herriot d'être allé en Russie. Il ne faut jamais désespérer d'un peuple non plus que d'un individu, quelles qu'aient été leurs erreurs passées.

Aussi bien la France ne saurait se désintéresser complètement de la Russie et des Russes : ils ont leur rôle à jouer entre l'Asie et l'Europe. De plus, l'histoire nous montre que France et Russie ont pu collaborer étroitement dans l'œuvre de paix ; pourquoi n'en serait-il pas de même demain, pour le plus grand bien de la vie économique des deux pays ?

Aussi bien, nous nous sommes attachés ici à noter au jour le jour les faits qui permettraient d'espérer un retour aux bonnes relations d'antan.

Ceci dit, que nous rapporte M. Herriot de sa visite aux Soviétiques ?

Au fond des déclarations de M. Herriot perce le triple désir des Soviétiques de retrouver l'appui de la France dans la question des Détroits turcs contre l'Angleterre, d'obtenir le concours des techniciens et des capitaux français pour ressusciter leurs industries ; de placer en Occident un nouvel emprunt russe.

En face de ces revendications ou aspirations soviétiques, que nous apporte M. Herriot ? Quelles garanties nous promet-il ?

Le sénateur de Lyon ne nous apporte rien, absolument rien, en dehors de l'écho de l'accueil chaleureux qui lui fut réservé ! C'est peu, vraiment peu, et nous doutons que les capitalistes et les industriels français répondent sans plus aux vœux des Soviétiques.

L'optimisme de M. Herriot est pour le moins un peu prématuré. Comme le dit spirituellement notre confrère de la Journée industrielle il ne sied pas de célébrer « la noce avant le contrat ».

Retenons ces réflexions de M. Romier : elles sont toutes judicieuses :

Dans nos familles occidentales, évidemment un peu arriérées, on a l'habitude de ne célébrer la noce qu'après la signature du contrat. Une longue expérience a montré que c'était la bonne méthode. Les gouvernements, aussi bien, quand ils jugent à propos de s'allier entre eux, ne laissent-ils pas aux embassements officiels et aux réjouissances populaires qu'une fois l'accord conclu... Dans l'union franco-soviétique qu'il envisage, M. Herriot, si l'on en croit les déclarations qui lui sont prêtées, semble vouloir célébrer la noce avant d'avoir signé le contrat.

Et toute la question est, en effet, de savoir, non pas précisément si l'union libre est préférable au mariage, — car chacun à toute aisance de pratiquer l'union libre avec les bolcheviks — mais si l'union libre est la meilleure voie pour arriver ensuite à un mariage régulier et heureux. La diplomatie française, tout en ne gênant l'expansion de personne, a

penché jusqu'ici pour la vieille méthode des fiançailles chaperonnées.

Oui, l'heure des embrassements n'a pas encore sonné. Commençons par réaliser quelque œuvre utile !

M. D.

INFORMATIONS

Hommage allemand à notre diplomatie

M. Théodore Wolff, dans le « Tagblatt » déclare, à propos des relations franco-russes, que la diplomatie française est extrêmement habile puisque déjà elle a presque réussi à encercler l'Angleterre comme Edouard VII avait encerclé l'Allemagne.

Pour lui, la faute capitale de M. Lloyd George est d'avoir trop affaibli l'Allemagne et d'avoir ainsi détruit l'équilibre européen.

Une Conférence préparatoire

Le gouvernement anglais a proposé à l'Italie et à la France, la réunion urgente à Londres, d'une conférence de techniciens pour discuter et préparer les clauses économiques et financières, pour le nouveau traité de paix avec la Turquie. Cette conférence devrait commencer ces travaux le 20 courant. Le gouvernement italien a adhéré à cette proposition et va nommer incessamment ses délégués.

Les Français à Andrinople

Les Français, qui occupent déjà Andrinople, ont invité les Grecs à éviter tout acte de sabotage et à respecter la mosquée du sultan Selim, qui est un chef-d'œuvre architectural de l'Orient.

Lloyd George va dissoudre le Parlement

M. Lloyd George a décidé de ne pas démissionner, mais de dissoudre le Parlement. Il annoncerait cette décision dans le discours qu'il doit prononcer samedi prochain.

Une déclaration du président Harding

Le président Harding, dans une lettre rendue publique, déclare qu'il est faux que les Etats-Unis se tiennent à l'écart des événements du monde.

« Nous tenir à l'écart du reste de l'univers est la dernière de nos pensées. Nous désirons être utiles, obligants, et aider les autres dans la mesure de nos moyens. Le but que nous cherchons à atteindre, c'est d'abord de nous protéger et ensuite d'employer la force résultant de cette politique à coopérer au bien-être général de l'humanité. »

Les troupes américaines vont abandonner le Rhin

Après avoir conféré avec le président Harding et le général Pershing, M. Weeks, secrétaire du département de la guerre, a annoncé que les troupes américaines du Rhin recevraient bientôt l'ordre de rentrer en Amérique, où on pense qu'elles arriveront avant la Noël. L'administration estime que la situation actuelle de l'Allemagne rend inutile la présence prolongée de troupes américaines, dont le maintien a déjà coûté 300 millions de dollars, entièrement payés par les Etats-Unis.

Le budget de 1923

En présence de la confusion qui règne dans le travail parlementaire depuis le début de la discussion des interpellations, le gouvernement va à bref délai proposer à la Chambre un autre ordre de travail. Il demandera la fixation de la discussion du budget à une date très prochaine, en insistant d'une manière très énergique pour obtenir cette fixation.

Chambre des Députés

Stance du 17 octobre 1922
La Chambre discute le projet de loi ayant pour objet d'assurer l'exécution de l'article 10 de la loi du 20 avril 1916 et la loi du 23 octobre 1919 sur la spéculation illicite.
Le projet porte que ces lois continueront

à recevoir leur application, même après le 23 octobre 1922, pour les infractions commises antérieurement à cette date, tant qu'elles ne seront pas couvertes par la prescription. M. Reynaldy fait l'exposé de la question.

M. Puech présente un contre-projet. La commission par 15 voix contre 4 accepte ce contre-projet.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Stance du 18 octobre 1922

La Chambre continue la discussion du projet de loi sur la spéculation illicite.

M. Puech soutient son contre-projet. Il parle des abus et des scandales auxquels a donné lieu, par suite de la mauvaise application de la loi, la vente de fonds de commerce. M. Levasseur demande le rétablissement de la liberté du commerce.

M. Delport, député du Lot, prononce un virulent réquisitoire contre les gros profiteurs. Il demande au garde des sceaux de les poursuivre avec rigueur et réclame une application plus judicieuse de la loi envers les petits.

Diverses observations sont présentées par MM. Constant, Ignace, Berthon, Guibal, Colrat, Rollin, Reynaldy.

M. Berthon dépose un contre-projet qui est repoussé par 487 voix contre 14.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

CHRONIQUE LOCALE

Amabilités.... parlementaires !

Les députés sont rentrés ; il semblait qu'ils allaient se mettre au travail : Eh bien, non : aussitôt rentrés, la tribune du Palais Bourbon a été encombrée. Et depuis, de cette tribune, tombent des paroles sur tout et sur rien. Des députés parlent pour le plaisir de parler, et de faire parler d'eux.

Le plus mauvais tour qu'on pourrait faire à ces bavards, qui ne parlent que pour la galerie, ce serait de ne mentionner ni leur nom, ni leur discours.

Nous voici bientôt en novembre, et la discussion du budget n'est pas commencée : faudra-t-il encore recourir aux douzièmes provisoires ? Ce n'est pas ce qui arrangerait les affaires déjà si mauvaises du pays. Et cependant, de la façon dont s'est opérée la rentrée du Parlement, il ne semble pas que le budget soit voté au 31 décembre.

Du temps perdu, gâché. Et comment ! Des discussions interminables, des accusations qui portent à faux, et des aménités inconsidérées, voilà ce que depuis le 12 octobre on a entendu au Palais-Bourbon, ce qu'on peut lire dans le Journal Officiel.

Ainsi, au cours de la séance du 13, il y eut un incident particulièrement typique. Il n'y fut question que de fusiller, de pendre, ou de revolveriser.

L'Officiel publie : M. le prince Murat demande la parole pour un fait personnel qu'il tenait à liquider avec un interpellateur socialiste M. Lafont. M. le prince Murat dit à M. Lafont : « Peut être, un jour, y aura-t-il des hommes pour vous arrêter et vous fusiller, aussi, monsieur Lafont. Je l'espère. »

M. Evraud, député socialiste, interrompt : « Nous espérons bien, nous, vous accrocher à un bec de gaz auparavant. »

M. le prince Murat réplique : « J'ai toujours mon revolver dans ma poche, et il contient 6 balles. Par conséquent, si vous venez m'arrêter, soyez le septième. »

Qu'en dites-vous ? c'est charmant, n'est-ce pas ? Alors que tout le monde demande la paix, la fin des crimes, des atrocités qui, hélas ! ont, pendant 4 ans, fait frémir d'horreur toutes les nations, et qui encore se renouvellent en Orient ; alors que tout le monde demande la paix, la tranquillité, la sécurité, des hommes investis d'un mandat de représentant d'un peuple qui a assez de tureries et d'assassinats, parlent du haut de la tribune du Parlement, de se faire pendre, de se revolveriser !

Ce ne sont que paroles, que menaces en l'air : autant en emporte le vent, dira-t-on ; c'est possible ; mais il n'en est pas moins vrai que ces paroles, ces menaces sont proférées, qu'elles sont enregistrées à l'Officiel et qu'elles détonnent singulièrement dans ce cadre du Palais Bourbon d'où il ne devrait jamais sortir que de bonnes lois, actuellement surtout, pour la paix et pour le bonheur du peuple

de France qui a assez souffert et souffre encore trop des ruines et des deuils récents.

LOUIS BONNET.

Chambre des avoués

Voici la composition de la Chambre des avoués de Cahors pour l'année 1922-1923. Président : M^r F. Séguy ; Syndic, M^r Desprats ; secrétaire-trésorier, M^r Méric.

Chambre des notaires

La Chambre des notaires de l'arrondissement de Cahors est constituée pour l'année 1922-1923 comme suit :

Président : M^r Aldebert, notaire à Douelle ; premier syndic, M^r Cangardel, notaire à Marminiac ; rapporteur, M^r Couderc, notaire à Duravel ; secrétaire, M^r Bonnyssou, notaire à Cahors ; trésorier, M^r Derrupé, notaire à Sauzet ; membres : M^r Couderc, notaire à Cénévières ; M^r Peyrichou, notaire à Cabrerets.

Chambre des huissiers

La Chambre des huissiers de l'arrondissement de Cahors est ainsi composée pour l'année 1922-1923 :

Syndic, M^r Delfau, huissier à Lauzès ; rapporteur, M^r Boyé, huissier à Cahors ; secrétaire, M^r Vazelles, huissier à Cahors ; trésorier, M^r Contou, huissier à Cahors ; membre, M^r Garrigues, huissier à Castelnaud-Montriat.

Compatriote

Nous sommes heureux d'apprendre le beau succès remporté au Salon d'Automne, à Paris, par notre compatriote, M. Louis Buffin.

Parmi les cinq toiles qu'expose cet artiste en l'un des Salons les plus en renom de notre époque, trois représentent notre Quercy, notamment : Cahors, avec ses tours féodales, Lauzès, dans la boucle du Lot qui l'enserre.

De ces beaux paysages, si caractéristiques de notre petite patrie, le visiteur ne pourra oublier le charme prenant. Nous adressons à l'excellent artiste, nos félicitations.

Compatriotes à Paris

Le prochain dîner organisé par les Anciens Elèves du lycée Gambetta habitant la région de Paris, aura lieu le samedi 28 octobre à 20 heures à la Brasserie Grüber, 15 bis, Boulevard St-Denis.

Les réunions de cette association qui groupe un nombre important de lofofos, anciens élèves du lycée, obtiennent un vif succès.

Conseil d'arrondissement

M. Emile Couderc (de St-Géry) a déposé les vœux suivants qui ont été adoptés.

1. Vœu tendant à la suppression des ateliers et à l'autorisation, pour les bouilleurs ambulants de distiller au domicile des producteurs.

2. Vœu tendant à ce que le monopole des tabacs ne soit pas cédé à une compagnie fermière, mais à ce que toutes les mesures soient prises pour faire rendre à ce monopole ce que l'on peut en attendre ; ce vœu exprime enfin le désir que les achats de tabac à l'étranger soient réduits le plus possible.

3. Vœu tendant à l'organisation légale des chambres d'agriculture.

4. Vœu tendant à ce que la loi sur les retraites ouvrières et paysannes soit révisée et que les versements et les pensions soient mis en harmonie avec les conditions actuelles de la vie.

Commission départementale

La Commission départementale s'est réunie à la Préfecture. M. Larra, a été élu Président et M. Orliac, secrétaire. M. Orliac a été également élu vice-président.

La Commission a décidé de se réunir le second mardi de chaque mois.

Elle a donné mandat à M. le Préfet d'engager des pourparlers avec le Préfet du Cantal au sujet de la fusion de l'Ecole Normale d'institutrices d'Aurillac avec celle de Cahors et de l'Ecole Normale d'instituteurs de Cahors avec celle d'Aurillac.

Planteurs de tabac

Dimanche ont eu lieu les élections des experts de tabac pour la livraison

de la récolte de 1922. Le recensement des votes a eu lieu jeudi à la Préfecture. Sont élus :

1^{re} Commission. — Titulaires : Marceac à Marclillac et Cabarrot à Arcambal.

Suppléants : Alazard à Caillac et Bastide à Sabadel-Lauzès.

2^e Commission. — Titulaires : Ayzac à Larnagol et Cossé à Cahors.

Suppléants : Jouffreau à Prayssac et Couderc à St-Géry.

3^e Commission. — Titulaires : Conquet à Larroque-des-Arcs et Conquet à Tour-de-Faure.

Suppléants : Feyret à Lamadeleine et Roques à Cajarc.

Commission Paritaire. — Titulaires : A. Bernard à Marmande (Lot-et-Garonne) et A. Solleville à Marmande (Lot-et-Garonne).

Suppléants : D' Dussaud à Conthures-sur-Drept (Gironde), Evraud à Villenave (Haute-Pyrénées), De St-Paul à St-Maixant (Dordogne), Couderc, à St-Géry.

Obsèques

Mercredi matin, à 10 heures, ont été célébrées à Mechmont les obsèques de M. Louis Martin, élève de rhétorique au lycée Gambetta, fils du distingué avocat du barreau de Cahors.

Les obsèques donnèrent lieu à une bien triste mais combien émouvante manifestation de regrets et de sympathies.

Toute la population de Mechmont et des communes voisines avait tenu à rendre les derniers honneurs au jeune et regretté disparu et à donner à Mme et M. Martin, à la famille affectueuse dont ils sont l'objet.

Les membres du barreau, les avoués, les magistrats du Tribunal de Cahors, le Proviseur, une délégation de professeurs, d'élèves du lycée Gambetta, un grand nombre d'amis de Cahors assistaient également aux obsèques de Louis Martin.

Au cimetière, trois discours ont été prononcés, au nom des habitants de Mechmont, au nom de la jeunesse catholique, et par M. Foch, Proviseur du lycée Gambetta.

Discours de M. le Proviseur Mesdames, Messieurs,

Toutes les paroles sont faibles pour exprimer la détresse de nos cœurs devant cette tombe si prématurément ouverte, devant ce cercueil qui contient de trépassés à jamais, tant d'heureuses promesses et tant de beaux espoirs.

Certes, c'est toujours une cruelle et atroce chose que de conduire à sa demeure dernière un de ces jeunes êtres, devant qui la vie s'ouvre toute grande, avec ses joies, ses espérances, ses angoisses et ses mystères, et qui s'en vont au lieu de leur existence fauchée et la désolation de leurs brisés. Mais comment notre douleur ne serait-elle pas plus grande, lorsque la victime d'un sort injuste est un de ces êtres d'élite, et de qui l'on pouvait attendre les plus brillants succès ?

Louis Martin était plus brillant que ces autres privilégiés. En ce corps svelte, à l'allure distinguée, était un cœur noble et loyal, une intelligence fine et délicate, un esprit ardemment curieux de tout ce que la nature, la science et la vie peuvent avoir de secrets à révéler. On le voyait souvent, au milieu de ses camarades, songeur et déjà un peu grave, comme absorbé dans une contemplation intérieure. L'un de ses maîtres avait dit de lui autrefois :

« Très bon élève, très réveillé, très dévoué, et qui fera très bien quand il vaudra descendre du ciel sur la terre. »

Il avait bien voulu, mais, en touchant le sol, il avait montré que ses langues stations dans les nues n'avaient pas été du temps perdu. Il n'était pas de ceux dont la pensée, laissée à l'abandon, flotte et se perd dans une rêverie sans objet, mais de ceux dont l'intelligence, toujours en éveil, se fortifie sans cesse par l'observation attentive et les longues méditations. Nous pouvions lire hier, parmi les notes consignées dans nos archives scolaires, ces éloges que lui adressaient ses derniers maîtres :

« Excellent sujet ; application parfaite ; progrès remarquables. » Epithètes bien grosses, semble-t-il, mais qui étaient bien à la mesure du mérite de cet enfant, à la nature exquise, qui restera dans notre souvenir comme un modèle et que nous pourrions citer en exemple à tous ses jeunes camarades.

Il n'a connu que l'éclat des succès qui lui étaient promis. Mais que n'était-il pas en droit d'espérer de son heureux don ? Notre cœur se serre en pensant qu'à l'heure où tant de jeunes vies françaises ont été détruites, à l'heure où nous aurions tant besoin d'un sang nouveau pour régénérer notre cher pays meurtri, ce sont précisément les meilleurs qui nous sont enlevés.

Des meilleurs, il l'était, je n'en porte pas la moindre ombre, et il l'a été jusqu'à sa dernière heure. Vous seriez émus jusqu'aux larmes si ceux qui furent les témoins de ses suprêmes moments vous disaient quelle fut devant la mort l'attitude de cet enfant de dix-sept ans, aussi ferme, aussi stoïquement résigné qu'un vieux sage, acceptant avec sérénité l'inévitable, et trouvant dans sa foi et dans son cœur la force

de s'oublier et d'oublier ses souffrances, pour ne plus penser qu'à eux et à leur douleur. Des sentiments religieux, je le sais, sincères et profonds, aideront ses malheureux parents à supporter le coup qui les accable et leur fourniront une consolation et une espérance, dont leur cœur déchiré aura si grand besoin.

Puisse-t-ils trouver encore un allègement à leur détresse dans le concours de sympathies qui se presse autour d'eux en cette heure cruelle et dans l'hommage des respectueux et bien sincères condoléances que nous leur exprimons !

Et vous, mon cher enfant, vous, dont nous garderons pieusement le souvenir dans nos cœurs ; vous, qui n'avez jamais mérité parmi nous que de l'estime et de l'affection, au nom de vos mères, au nom de vos camarades, au nom de tous ceux qui, dans notre Lycée, vous ont connu et vous ont aimé, devant cette tombe qui va se fermer sur vous à jamais, je vous adresse mon suprême adieu.

C'est en proie à l'émotion la plus vive que les nombreux auditeurs entendent ces éloquentes paroles et qu'ils témoignent leur sympathie à M. Martin, à sa famille si cruellement éprouvée.

Nous renouvelons à Mme et M. Martin, à la famille nos bien sincères condoléances.

Taxe de la Viande

Les viandes de boucherie sont classées comme suit et seront vendues aux prix suivants :

Paragraphe I : Bœuf	1e kg.
Filet (hors taxe)	—
Faux filet et rumsteack (exclusivement sans os)	8 fr.
Viande sans os	7 fr.
1 ^{re} catégorie (avec os) : tendre, tranche, collette, gîte à la noix, aloyau, entre côtes	6 fr.
2 ^e catégorie : paleron, côtes, talon de collier, rognons de graisse, bavette d'aloïau, plats de côtes découvertes	5 fr.
3 ^e catégorie : collier, pis, gîte à la noix, plats de côtes couvertes, surlonge et joues	4 fr.
Paragraphe II : Veau	—
Le veau sans os sera majoré de 1/5 ^e	9 fr.
1 ^{re} catégorie (avec os) : cuissot ou rouelle et longe, carrés couverts	7 fr. 50
2 ^e catégorie : épaule, poitrine, côtes découvertes	6 fr.
3 ^e catégorie : poitrine, collet, débris de côtelettes	5 fr.
Paragraphe III : Mouton	—
1 ^{re} catégorie : gigot, carrés de côtelettes et longe	7 fr.
2 ^e catégorie : épaule	5 fr.
3 ^e catégorie : poitrine, collet, débris de côtelettes	5 fr.
Paragraphe IV : Agneau	—
1 ^{re} catégorie : gigot, carrés de côtelettes et longe	9 fr.
2 ^e catégorie : épaule	7 fr.
3 ^e catégorie : poitrine, collet, débris de côtelettes	5 fr.

Sont affranchis de la taxe et considérés comme viande de luxe : les foies, les riz de veau et rognons.

Les viandes de chaque catégorie devront être pesées séparément et la proportion d'os ne devra pas dépasser 1/5^e.

Les morceaux coupés devront être groupés sur l'étal par catégorie, d'une manière très visible. Le boucher à toute réquisition sera tenu de donner toutes indications nécessaires aux clients pour que ceux-ci puissent apprécier la région d'où proviennent les morceaux et la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Les marchands forains sont soumis aux prescriptions du présent arrêté.

Jugement cassé

Auguste-Albert Lagarrigue, condamné par la cour d'assises du Lot à 20 ans de travaux forcés pour vol commis sur la personne de sa nièce par alliance, une fille de sept ans, habitant à Douelle avec ses parents, s'était pourvu contre ce jugement devant la Cour de cassation.

Le tribunal suprême a rendu un arrêt cassant le jugement de la cour d'assises du Lot.

Le motif de cassation retenu est le suivant :

Il avait été posé au jury du Lot une question aggravante basée sur ce fait que Lagarrigue était l'oncle par alliance de la fille de sept ans, laquelle le criminel avait accompli son forfait.

La Cour de cassation a prononcé que cette circonstance de fait ne suffisait pas, à elle seule, aux termes de la loi, à aggraver le crime.

D'autre part, les parents de la fille de sept ans s'étaient portés partie civile au cours du procès criminel et des dommages et intérêts leur avaient été accordés.

Sur ce point encore, la cour suprême casse le jugement des assises, motif pris de ce que l'arrêt accordant les dommages n'avait pas été prononcé en audience publique.

La Cour de cassation spécifie que l'affaire du satyre de Douelle sera renvoyée pour jugement devant la cour d'assises de Tarn-et-Garonne.

Une centenaire

Une Cadurcienne, Mme Marie Cournot, veuve Rigal, est entrée depuis le 3 octobre dans sa centième année.

Mme Rigal qui est l'aïeule de M. Rigal, l'honorable négociant de la rue Marchal-Foch, jouit d'une excellente santé.

Nous lui adressons nos meilleurs vœux.

Un escroc

En 1919, un habitant de Montgey, nommé L., fut victime d'un agresseur qui, après lui avoir fait raconter son histoire et grâce aux précisions fournies par sa dupe, se fit remettre 1.000 fr. par la femme du militaire en instance de réforme.

Cette instruction, classée sans suite, sera, dit-on, rouverte et amènera la découverte du coupable, dont on possède le signalement et même une photographie. Il s'agirait d'un nommé C., originaire du canton de Luzech, arrêté et détenu en prison pour trafic d'or.

Bal de l'alimentation

Dès maintenant, ce bal qui aura lieu mercredi prochain à 8 h. 30, au Palais des Fêtes, promet d'obtenir un brillant succès. Rien du reste n'a été négligé par les dévoués organisateurs.

Les cartes d'entrée s'enlèvent comme des bricoles fraîches et les amateurs de danses et de belle musique feront bien de se hâter.

Le secrétaire.

Acte de probité

Le jeune Pierre Vican, fils de M. Vican, le forgeron bien connu de Saint-Georges, a trouvé mercredi un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il s'est empressé de porter au Commissariat de police où son propriétaire a été heureux de le retrouver quelques heures après.

Nos vives félicitations à ce jeune garçon qui n'en est pas à son premier acte de probité.

Classe 1888

Il est rappelé aux camarades de la classe 1888, qu'une réunion aura lieu samedi 21 octobre à 9 heures précises, au café de Bordeaux.

A cette réunion, on désignera la Commission chargée de l'organisation du banquet.

THEATRE DE CAHORS

Heureuse nouvelle pour les amateurs de bons spectacles

Nous sommes en mesure d'annoncer d'une façon absolument certaine que le Théâtre d'Art Français, dont on avait annoncé, puis démenti le passage à Cahors, comprendra définitivement notre ville dans ses si intéressantes tournées.

Beaucoup ignorent encore, malgré plusieurs articles élogieux de la grande presse parisienne, ce qu'est exactement ce théâtre. Fondé au lendemain de l'armistice, sous le patronage de hautes personnalités parlementaires d'Alsace et de Lorraine, le Théâtre d'Art Français, avait, à son début, pour but principal, la propagation dans nos provinces reconquises et l'étranger des meilleures œuvres dramatiques françaises. Les succès obtenus et l'appel de nombreuses municipalités soucieuses d'être sûres d'avoir de bons spectacles, ont décidé la Direction du Théâtre d'Art Français à étendre son champ d'action et à visiter régulièrement la plupart des villes de France. Nous reparlerons d'ailleurs de ces intéressantes tournées ; nous nous bornerons pour aujourd'hui à annoncer que la première pièce qu'il nous sera donné d'apprécier sera

LA PETITE FEMME DE CHICAGO

le plus gros succès de la dernière saison à Paris. Notre grand humoriste, Maurice Dekobra, auteur de cette charmante comédie, a lui-même choisi le Théâtre d'Art Français pour présenter son œuvre en province et à l'étranger.

CHAMPIONNATS
Le 5 novembre, la première équipe de

Les amateurs de belle et bonne musique se donneront rendez-vous au concert que Madame Ganna Walska doit donner lundi 23 courant, au Théâtre Municipal, à 8 h. 3/4 du soir. Ils auront l'occasion d'y entendre cette cantatrice dans l'air de « Constance » de l'Enlèvement au Sérail et l'air de « Figaro » de Mozart. Elle chamera également « Dans la Forêt » de Lakané, un groupe de mélodies modernes et l'Ave Maria de Gounod.

M. Maurice Marchal, soliste des grands concerts de Paris et violoncelle solo de la Société des Concerts, interprétera une sonate de Boccherini et des œuvres de Bach, Couperin, Senailli, Schubert. Madame Moreau-Leroy, au piano, exécutera des compositions d'Enesco-Debussy et Albeniz.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

LE BUISSON CONTRE CAHORS

Par un soleil radieux, mais avec un vent assez violent, la rencontre entre Le Buisson et Cahors s'est déroulée au Stade L. Desprats d'une façon nombreuse et envahie.

L'équipe du Buisson arrivait à Cahors précédée d'une réputation solide, basée sur les beaux matches qu'elle avait gagnés au dernier tour de la saison. Elle avait résisté énergiquement à Agen, et s'était classée dans son Comité comme une des meilleures équipes de 2^e série.

Malgré l'impression de force athlétique donnée par son 15, ce team, soit par manque d'entraînement, soit par la déconcertante rapidité du jeu mené par Cahors, ne put à aucun moment réagir et dut baisser pavillon devant la fougue et la science des équipiers de l'A. C.

La partie fut menée de bout en bout par Cahors qui ne fut à aucun moment menacé, et se termina par une des plus belles victoires qu'ait vues le Stade L. Desprats (55 à 0, treize essais dont huit transformés).

Mais que les équipiers de l'A. C. ne se laissent point illusionner par ce facile résultat. Sans doute la Commission présente un beau 15 ; chaque individu est capable de performances s'il est entraîné, toutefois il faut réprimer tout élan, même timide, de personnalité. Chaque équipier doit jouer pour tous ; il ne faut pas oublier que seul est victorieux le quinze, qui, abstraction faite de toute personnalité, joue uniquement un jeu d'équipe, neutre et moins brillant, mais assurément plus efficace. Pour atteindre ce résultat, l'entraînement en salle est tout indiqué. Certains équipiers se sont plaints mercredi dernier que cet entraînement était insuffisamment suivi et surveillé. Pour obvier à ces graves inconvénients un commissaire sera désigné chaque semaine qui devra présider ces réunions, et recueillir les desiderata du capitaine de l'équipe.

Nous ne voulons, en terminant, féliciter qu'un 15, et ne donner aucun nom. L'équipe a bien joué et mérité toutes les faveurs du public. Cahors a enfin, grâce à une fusion qu'il eût été absurde d'écarter, trouvé des équipiers qui feront parler d'eux cette année.

Nous ne voulons, en terminant, féliciter qu'un 15, et ne donner aucun nom. L'équipe a bien joué et mérité toutes les faveurs du public. Cahors a enfin, grâce à une fusion qu'il eût été absurde d'écarter, trouvé des équipiers qui feront parler d'eux cette année.

MATCH DE BRIVE

L'équipe II du C. A. Briviste qui, l'an dernier, battit l'équipe I de l'A. C. à Cahors, par 3 à 0, s'est rencontrée à Brive avec un autre team de l'Aviron, qui fut battu par 6 à 0.

Nous ne pouvons que féliciter largement nos vaillants jeunes équipiers de ce splendide résultat ; acquis pendant les 10 premières minutes du jeu, les 2 essais brivistes ne furent pas suivis d'autres, grâce à la fermeté et au courage des nôtres, qui tinrent tête furieusement à un quinze très allant et surtout très athlétique.

Voilà encore une rencontre de bon augure.

Tockey-Club Toulousain (1) contre Aviron Cadurcien (1)

Dimanche prochain, 22 octobre, l'excellent quinze du Tockey, finaliste du Championnat des Pyrénées, aura d'hui une des meilleures équipes de 2^e série à Toulouse, viendra matcher l'équipe I de l'Aviron Cadurcien.

Ce match promet d'être sensationnel. En effet, le Tockey batte en championnat de 3^e série, par 3 à 0, l'équipe de l'A. C. la saison dernière. Quelques semaines plus tard, au Stade Lucien-Desprats, nos hommes triomphaient à leur tour du Tockey par une superbe victoire.

C'est donc, en somme, LA BELLE qui sera courue dimanche prochain.

Notre première équipe, constituée depuis hier, s'entraîne fermement. Les championnats sont proches. Le match de dimanche prochain démontrera la valeur des élus, et ratifiera le choix de la Commission.

Point n'est besoin de stimuler le public par un battage parfois excessif. Le match de dimanche, par son importance, ne peut qu'attirer au stade une foule plus grande que d'habitude.

AVIS. — Nous rappelons au public que le CALENDRIER contenant la liste des matches à jouer par les deux premières équipes de l'A. C., avec leurs dates et le nom des sociétés adverses est en vente, au prix de 0 fr. 25 centimes, chez Mme Imbert et M. Rollés.

CHAMPIONNATS

Le 5 novembre, la première équipe de

l'A. C. matchera dans la poule C, en championnat de 3^e série, la première équipe de Castelsarrasin, au Stade Lucien-Desprats.

Le même jour, l'équipe II de l'A. C. ira, en championnat, matcher l'équipe II de Castelsarrasin, à Castelsarrasin.

L'équipe III de l'A. C. matchera, toujours en championnat, l'équipe III de Castelsarrasin en lever de rideau, à Cahors, au stade Lucien-Desprats.

Circuit d'automne

Nous avions annoncé, dans notre dernier numéro, le passage à Cahors des engagements du Circuit d'automne. Les engagements sont parvenus nombreux au journal « Auto et Sports », et cette épreuve, organisée en vue de répandre le goût de la moto et du cycle sera très disputée. Les organisateurs, voulant réunir un poteau de départ des coureurs de valeur, ont pu la doter superbement, aidés en cela par les municipalités des villes traversées, le commerce local et régional.

L'organisation du contrôle de Cahors a été confiée au comité départemental de l'U. V. F.

Toutes les machines demeureront exposées pendant le repas des concurrents. Nous ferons connaître l'emplacement du parc des véhicules dans notre numéro de samedi.

Comité départemental de l'U. V. F.

Les membres de l'U. V. F. sont priés d'assister à la réunion de samedi, 21 octobre 1922, à 8 h. 1/2 du soir, au Café de la Promenade. Présence indispensable.

Ordre du jour : Organisation du contrôle du Circuit d'automne.

Le Président : E. GAGNAYRE.

CAROLUS ET SON CLAIRO

au PALAIS DES FÊTES

C'est Samedi 21 et Dimanche 22 octobre que le joyeux comique troupier se fera entendre dans ses nouvelles œuvres.

Mme KAROSKY et son partenaire Grande attraction d'ombromane en couleurs ; numéro unique en son genre ; pour la première fois à Cahors.

PROGRAMME CINÉMA

Diablinette, comédie dramatique, interprétée par Viala Dana.

LE SECRET D'ALTA ROCCA, 2^e épisode.

REINE BLANCHE ANISETTE SUPERIEURE

Catus

Nécrologie. — Le sympathique M. Besombes dont tout le monde appréciait à Catus la bonhomie et l'exquise urbanité s'est éteint brusquement dans la nuit de lundi au mardi. Depuis peu de temps, M. Besombes était Président de la Ligue des Pupilles de la Nation ; il s'occupait de ses fonctions avec tact et avec un zèle qui faisait l'admiration de tous. C'était un homme parfait qui ne connaissait ni le mal ni la haine. Il emporte les regrets de toute la population Catussienne. A sa veuve, à M. et Mme Tournier, ses enfants, nous exprimons nos sentiments de condoléances.

Un sauglier tué par un train. — Lundi dernier, vers 4 heures de l'après-midi, un sauglier du poids de 70 kilos fut tué à la sortie du tunnel de St-Denis-Catus par un train de marchandises. Apporté aussitôt à la gare de St-Denis, il fut dépecé et partagé entre les hommes d'équipe témoins de cette équipée. Ce même jour, à la même heure, les gendarmes Damas et Latapie, en tournée, virent dans le bois du Mas-de-Latour une superbe laie suivie de six marcassins. Une battue serait utile.

Castelfranc

Accident d'auto. — Lundi, jour de foire à Prayssac, vers 14 heures, le nommé Lagrèze, marchand à bicyclette, fut renversé par une auto filant à vive allure, près la gare de Castelfranc.

Relévé par des passants, le pauvre diable tout déchiré et la figure ensanglantée, n'eut d'autres ressources que d'aller à pied se faire soigner à la pharmacie Duverdière à Prayssac.

Quant à l'auto, l'accident arrivé, elle redoubla de vitesse, et courut encore.

Rixe à la gare. — Le même jour, des camelots venant de la foire de Prayssac dans un état d'ébriété complète, se présentèrent à la gare de Castelfranc vers 19 heures pour faire enregistrer leurs bagages, mais au moment où leur train rentrait en gare.

Sur observation des employés, ils tombèrent à bras raccourci sur le préposé à la grande vitesse qui fut sérieusement maltraité.

Aux cris poussés par cet employé, tout le personnel de la gare se porta à son secours, et alors eut lieu une véritable bagarre.

Plainte a été portée par le chef de gare. La gendarmerie enquête, et les coupables ne tarderont pas à être pincés. Une rixe, laissée à la gare, porte le nom et l'adresse d'un des énergumènes. Avec celui-là, on aura toute la bande.

Figeac

Société de préparation militaire. — Tous les jeunes gens des classes 1923 et 1924 désireux de suivre les cours d'éducation physique préparatoires à l'examen du C. P. M. sont invités à se rendre à la réunion qui aura lieu à la mairie aujourd'hui à 8 h. 30 du soir.

Leurs inscriptions seront recueillies et un emploi du temps définitif sera fixé.

Les cours et exercices pratiques commenceront à partir du lundi 24 octobre et on ne saurait trop inviter tous les jeunes gens à y assister très régulièrement, l'assiduité constituant à l'examen un facteur qui n'est pas, comme certains pourraient le croire, tout-à-fait négligeable.

Gourdon

Pupille de la nation. — La Commission cantonale se réunira samedi prochain à 3 heures du soir.

Chambre des huissiers. — Elle est constituée comme suit : Syndic : M. Bourguès ; Trésorier : M. Chanut ; Rapporteur : M. Chabert ; Secrétaire : M. Manhes ; Membre : M. Sémir.

Transport de justice. — Dimanche dernier le parquet s'est transporté à Cressensac. Il s'agissait d'une affaire d'incendie volontaire.

Sol Antoine, 68 ans, de Cressensac sur lequel pèsent des présomptions a été mis sous mandat de dépôt et transféré lundi à notre maison d'arrêt.

Une adresse. — Le Conseil d'arrondissement à sa séance et sur la proposition de M. Chassagnac, a voté l'adresse suivante :

« Les membres du Conseil d'arrondissement de Gourdon réunis pour la 2^e partie de la session de 1922 envoient au citoyen L. J. Malvy leur ancien représentant à la Chambre, ancien ministre, victime de ses convictions sincères, l'expression de leurs plus vives sympathies. Ils voient avec une profonde joie l'heure prochaine de son retour et lui témoignent au nouveau la nouvelle assurance de leur entier dévouement. »

Ont signé : MM. Davidou, président ; Mazot, vice-président ; Laquière, Mespoulet, Besse, Delpech, Chassagnac.

Le Vigan

Fête votive. — Notre fête annuelle, favorisée par une belle journée a été très brillante.

Comme d'habitude une affluence considérable composée en grande partie de Gourdonnaises et de Gourdonnais s'y était rendue.

Lavercaillère

On réclame. — Le conseil municipal de Lavercaillère a voté nous dit-on des fonds pour l'érection du monument aux morts de la commune. Il y a déjà longtemps de cela et aucun projet n'a été déposé.

On nous prie de demander par la voie de la presse départementale si ce projet est purement et simplement mort-né ou s'il sera mis à exécution. Qui pourrions nous renseigner ?

Salviac

Mordu par un chien enragé. — Nous avons appris que notre compatriote, M. Lafon, qui habite depuis quelque temps Sainte-Livrade avec sa famille a été mordu par un chien enragé et est actuellement en traitement à l'Institut Pasteur à Bordeaux. M. Lafon est le beau-frère de M. Vargues garde-champêtre et appartient à la mairie de Salviac.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

M. Lafon a été mordu à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).

Accident. — Notre sympathique et estimé concitoyen M. Denis Villars propriétaire et secrétaire du syndicat agricole de Salviac a été blessé à la jambe droite par un de ses boucs.

Quelques jours de repos seront nécessaires pour arriver à guérison bien que la blessure n'ait aucun caractère de gravité.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

UNE DEMARCHE ALLEMANDE. — De Berlin : L'ambassade d'Allemagne à Paris a été chargée de faire des démarches pour



LE VÉRITABLE CAFÉ de MALT

c'est le

KNEIPP

Produit français économique, diurétique, rafraîchissant. Remplace le café pour les enfants, les nerveux et ceux qui souffrent du foie, des reins, de l'estomac.

Dans les bonnes épiceries ou contre mandat : 1,25. Usine Kneipp, Juvisy (S.-O.)

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUQUET

XIII

LE PERE JEROME

— Eh ! bonjour, monsieur Jérôme. Comment allez-vous ?

— A merveille, monsieur. Voulez-vous les assassins de la rue X... ?

(L'affaire X... était généralement classée quand le père Jérôme en parlait.)

— Je crois bien ! Vous les avez ?

— Ce sont Un Tel et Un Tel. On les trouvera à tel endroit.

— Bien. Mais sur quoi vous basez-vous pour les croire coupables ?

— Voici mon enquête.

Il tendait quelques feuilles de papier.

— Merci, monsieur Jérôme. Et... vous n'avez besoin de rien ?

— Merci ; je suis rentier. Au revoir, monsieur le chef de la sûreté.

Il disparaissait sans chercher davantage à attirer l'attention. Mais il était profondément heureux et fier... On allait à l'endroit qu'il avait indiqué, et on y cueillait sans difficulté des malfaiteurs qui se croyaient bien en sûreté.

Le vieux Jérôme ainsi qu'on l'appelait à cause de sa cinquantaine et malgré sa merveilleuse activité, faisait bien quelques jaloux dans l'entourage du chef de la sûreté, et surtout parmi ceux qui avaient échoué là où il réussissait. Mais quel grief invoquer contre un homme qui ne voulait pas d'argent, qui ne voulait pas de galons, et qui se tenait soigneusement dans son trou après chacun de ses succès ?

D'ailleurs, s'il rencontrait sur son chemin des hostilités sourdes, si on l'appelait assez dédaigneusement « l'amateur », le père Jérôme savait qu'il pouvait compter sur un bon nombre de sympathies, soit chez les gros bonnets du personnel, qui l'appréciaient à sa valeur, soit au contraire parmi les humbles de la maison, à qui il n'avait jamais refusé un conseil ou un coup d'épaulé, s'effaçant à propos et leur laissant toujours le bénéfice d'une bonne opération, même s'il y avait largement collaboré. On citait le cas où, sa bienveillance allant plus loin encore, il avait volontairement donné ses découvertes à un agent en passe d'avancement... ou de récoctation, pour l'aider dans une circonstance ou dans l'autre, et restait complètement dans l'ombre.

Ma propre approbation me suffit à mon besoin, répondait-il à ceux qui lui demandaient l'explication de cette façon d'agir peu usuelle.

Le lendemain de la mort de Dominique Richard, le père Jérôme était seul comme à l'habitude dans son

petit logement du haut du boulevard Barbès. Il venait de lire un ou deux journaux du soir et se préparait à tricoter son dîner — car il n'usait même pas d'une femme de ménage. Il avait tout d'abord parcouru les articles consacrés à la mort de l'avocat, et sa cervelle active cherchait instinctivement à échafauder une théorie sur les renseignements — naturellement incomplets — que donnait le reportage.

On trappa à sa porte.

— Entrez ! cria-t-il, car il ne s'enfermait jamais.

Un homme parut, la main ouverte.

— Ah ! monsieur Bourdin ! Quel heureux hasard ?

— Bonjour, ou plutôt bonsoir, monsieur Jérôme. On ne vous dérange pas trop ?

— Pas du tout. Asseyez-vous donc. Quoi de neuf ?

— Beaucoup de choses, et rien, suivant qu'on veut le prendre.

Bourdin s'était assis ; le vieux policier l'avait imité. Bourdin était brigadier de la police de Sûreté.

— Ah ! ah ! dit Jérôme. Et quoi donc ?

— On m'a mis ce matin sur l'affaire Richard.

— Oui ; le nouveau crime de la rue de Rivoli. Et vous craignez de ne pas réussir ?

— Au contraire ; l'enfance de l'art. Et c'est bien de quoi je me plains. Vous le savez, monsieur Jérôme, l'avancement est dur, et nous n'avons chance d'y goûter qu'en nous faisant

remarquer dans les affaires qui sortent un peu de l'ordinaire. Mais celles-là on les garde soigneusement pour quelques protégés. Et pour nous, non, pour ainsi dire. Comment voulez-vous qu'on arrive à quelque chose ?

— Alors, l'affaire Richard ?

— Pas même la possibilité d'hésiter. Le criminel s'est étalé, aussi visible que le cadavre. Je l'aurai dans une heure, si je veux.

— Ce n'est